

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2023

PLR 2022 - (N° 1095)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 29

présenté par

Mme Rabault, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant l'évolution de la part des emprunts de l'État indexés sur les taux français et européen d'inflation.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A fin juin 2022, la dette française indexée sur l'inflation représente 11,5% de la dette totale de la France.

La France est plus que d'autres pénalisée par la hausse de l'inflation car elle est le 3eme pays au monde, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni, dont l'encours de dette indexée sur l'inflation est le plus élevé, avec 271 milliards d'euros à fin avril 2023.

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ce que le Gouvernement éclaire le Parlement sur cette spécificité française en matière de dette.